

## **Refonte d'un site internet <http://www.bignonlebray.com>**

par Carole Guelfucci  
Responsable Documentation  
Cabinet Bignon Lebray & Associés, Paris 16<sup>ème</sup>  
(article mis en ligne en novembre 2005)

### **INTRODUCTION**

Il en va des sites internet comme des modes vestimentaires, plusieurs années après son lancement un site internet peut apparaître comme vieillissant et techniquement dépassé.

Fin 2004, le Cabinet Bignon Lebray & Associés (BLA) a décidé de réaliser une nouvelle version de son site internet.

Le présent article est un retour d'expérience qui reprend toutes les étapes du projet, du choix du prestataire à la mise en ligne finale en passant par les différentes étapes de conception.

### **L'EXISTANT**

**Constat** : la première version du site internet du cabinet BLA lancé en 2000 ne correspond plus aux attentes du Cabinet :

- il n'est plus conforme à la nouvelle charte graphique adoptée par le Cabinet,
- son mode d'administration peu souple ne permet pas d'en modifier librement le contenu,
- il n'est pas bien référencé par les moteurs de recherche.

### **L'APPEL D'OFFRE**

A ce stade, il est important de définir ce que le Cabinet souhaite et ne souhaite pas. Il peut être utile de lister les principaux points dans un avant-cahier des charges que l'on remettra à chaque prestataire envisagé.

Côté graphisme, dans notre cas :

Le Cabinet souhaite un site qui soit moderne mais sobre et qui reprenne son identité visuelle.

Le Cabinet ne souhaite pas d'animations de type flash à l'intérieur du site sauf une animation sur la Home Page.

Dans le cas d'une refonte, il faut insister sur la reprise du contenu existant mais aussi la création de nouvelles rubriques et l'ajout de nouvelles fonctions. Dans notre cas,

une des nouveautés majeures est la mise en place d'une solution de Newsletter permettant d'éditer et d'envoyer des lettres d'information à différentes listes de diffusion fixées à l'avance.

La refonte du site s'accompagne d'une mise à disposition d'un module d'administration du site, permettant à certains membres désignés de le mettre à jour sans intervention du prestataire.

L'équipe d'administration doit pouvoir corriger, supprimer, ajouter du contenu sous différents formats (images, texte, documents word, excell, pdf).

L'équipe d'administration devra être formée à l'utilisation du module d'administration ainsi qu'aux outils annexes (par exemple un outil de retouche d'images).

Comme tout projet informatique, il faut prévoir une maintenance évolutive.

Le référencement est une étape cruciale dans la mise en ligne d'un nouveau site, car un site mal référencé, aussi réussi soit-il, ne sera pas retrouvé par les clients.

Bien sûr, le référencement doit se faire accord avec la déontologie des cabinets d'avocats (pas d'achat de place dans les moteurs de recherche).

Il faut veiller à ce que la création de pages par le prestataire réponde aux règles de l'art de sorte que le référencement naturel soit facilité.

Dans l'hypothèse où le prestataire sélectionné ne gèrerait pas en interne le référencement des sites, il faut prévoir de sous-traiter cette tâche.

L'hébergement doit aussi être envisagé.

Enfin, il faut informer les sociétés sollicitées pour les devis des modalités de choix du Cabinet.

## **CHOIX DU PRESTATAIRE**

Dans ce projet, nous avons établi une liste de six prestataires possibles avec le soucis d'envisager toutes les possibilités : petites et grosses structures, solutions propriétaires ou logiciels libres, agences web ou agences communication.

La possibilité de consulter un book avec notamment d'autres sites déjà réalisés dans le même domaine est un avantage, sachant que l'activité d'avocat présente des particularités déontologiques qui rejaillissent forcément sur leurs sites internet.

Dans le cas des agences web, il faut se souvenir que le commercial qui assure la présentation ne sera pas directement en charge du projet. Au stade des négociations commerciales, il peut être important de demander à rencontrer l'équipe technique.

Dans le cas présent nous avons fait appel à la société STOCKHO qui commercialise un logiciel de gestion de contenu assez souple EASYBAO adopté par plusieurs autres cabinets d'avocats pour leur site internet.

## **ARBORESCENCE - ZONING - GRAPHISME – CONTENU**

La réflexion sur le site ne peut se faire que lorsque que l'on a défini les besoins du Cabinet et les cibles à atteindre. L'observation des sites concurrents est d'un grand

intérêt pour définir ce que l'on aime ou déteste. La créativité interne est stimulée par la constitution d'un groupe de travail qui regroupe associés, collaborateurs et personnel administratif.

La mise au point de l'arborescence du site sert à définir les pages et les liens entre elles.

Le zoning permet d'avoir une idée de la présentation des pages. Chaque page est découpée en blocs : logo, barre de navigation, contenu, éléments visuels, qui sont agencés les uns par rapport aux autres afin de figurer la future présentation.

Parallèlement, le graphiste soumet ses maquettes.

Pour le Cabinet, la plus grosse partie du travail consiste à définir l'arborescence du site, argumenter les propositions de zoning et de graphisme soumises par le prestataire et récupérer le contenu en interne.

## **ALIMENTATION - MISE EN LIGNE DU SITE ET TESTS**

Une fois le site construit, il reste un gros travail d'alimentation. Pour ce faire une formation à l'outil d'administration est indispensable. Dans notre cas, sachant que nous voulons également avoir la maîtrise de certains éléments graphiques (photos), cette formation est également complétée par une courte formation à la gestion d'images.

La période d'alimentation du site prend plusieurs semaines pendant lesquelles il faut récupérer le contenu, le mettre en ligne et tester son affichage sur un site maquette tout en s'assurant que l'outil d'administration répond bien aux attentes du Cabinet.

Une fois le site maquette prêt pour une mise en ligne, le Cabinet fait l'interface entre le prestataire concepteur du site et l'hébergeur (sauf si conception et hébergement sont assurés par la même société).

La période qui suit la mise en ligne du site est une période de tests où l'on s'assure du bon fonctionnement du site : contrôle du contenu, correction de liens brisés, correction d'éventuels bugs liés à la conception du site.

Il est très important d'être réactif pendant cette période de garantie, dont on aura pris soin de négocier la durée au moment de la signature du contrat. Par la suite, toute modification apportée au site sera facturée au Cabinet.

## **REFERENCEMENT**

Le référencement se fait de manière naturelle au moment de la mise en ligne du site. Les moteurs de recherche n'attendent pas nos instructions pour indexer le site ! Toutefois, il est important de prévoir une étape de référencement dans le budget si l'on veut améliorer les performance.

Le Cabinet soumet au prestataire une liste de mots-clés qui serviront à l'indexation du site. Le prestataire s'engage de son côté à présenter le site à différents moteurs de recherche et à fournir des statistiques sur l'efficacité du référencement. Nous avons constaté que le référencement naturel des documents de type "pj" aux formats word, pdf et powerpoint qui figurent notamment dans la rubrique PUBLICATIONS de notre site donne de très bons résultats. Ainsi les avocats

peuvent être partagés entre le fait de mettre en ligne gratuitement leur doctrine ou leurs supports de présentation de manifestations internes. La crainte existe d'une captation du savoir-faire par la concurrence. A l'opposé, la mise en ligne de supports à forte valeur ajoutée intéresse nos clients et prospects et témoigne du dynamisme du Cabinet et de son expertise.

## **SUIVI ET EVOLUTIONS**

Le suivi du site peut être facilité par l'utilisation d'un outil statistique intégré.

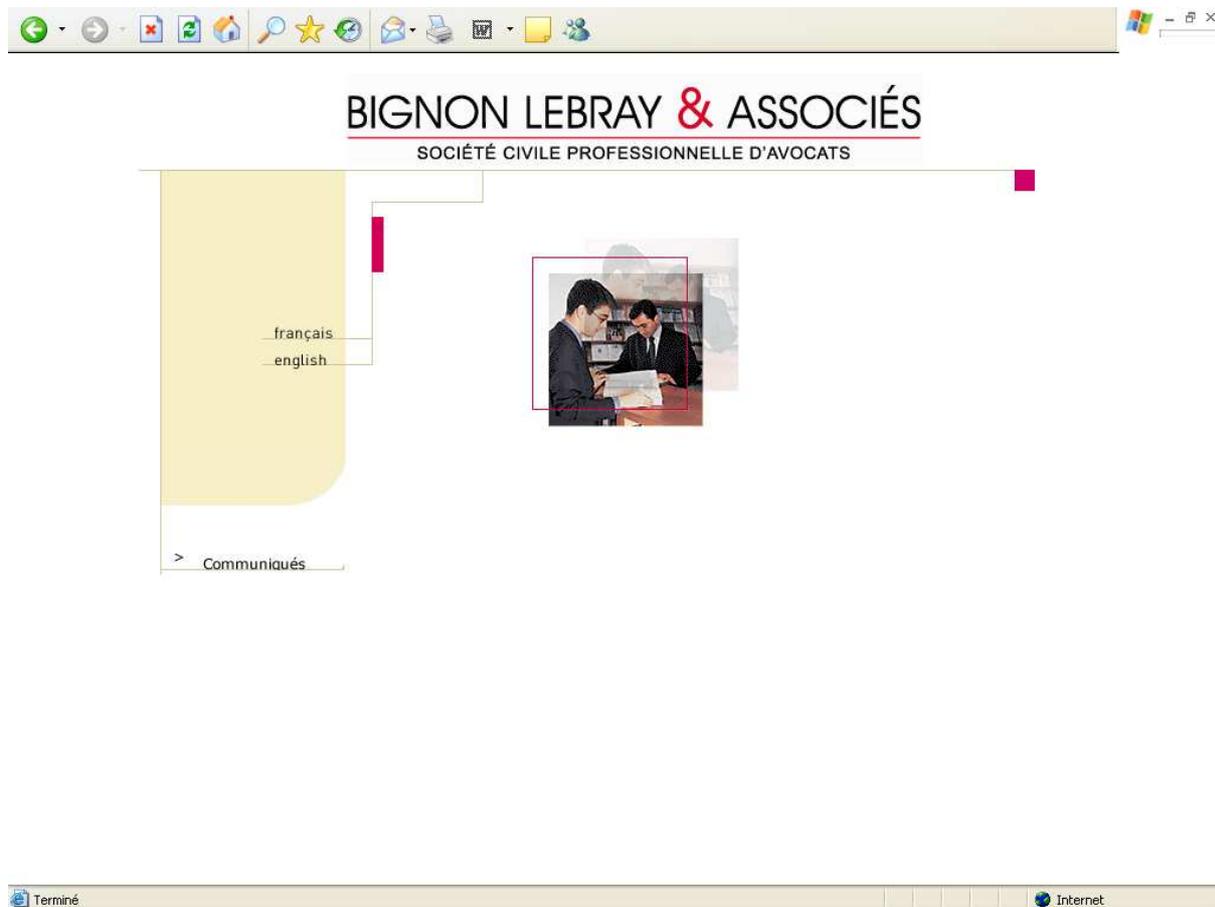
L'évolution du site correspond principalement à sa mise à jour avec un effort particulier sur les éléments d'actualité.

## **CONCLUSION**

Le lancement d'un nouveau site est un travail de longue haleine qui mobilise beaucoup d'énergie et sollicite de nombreuses compétences artistiques, techniques, rédactionnelles et d'organisation.

Le projet n'est jamais clôturé puisqu'il faut sans cesse l'améliorer et le mettre à jour. Cela fait déjà plusieurs années que l'on envisage plus un Cabinet d'avocats sans site. Le site qui autrefois, pouvait se contenter d'être un "site plaquette", doit désormais être réactif et offrir du contenu.

# AVANT/APRES





- > [Contacts](#)
- > [Offres d'emploi](#)

## Le cabinet

**BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS** est dédié à l'activité de l'entreprise et des collectivités publiques ; il assiste ces acteurs de la vie économique en conseil et en contentieux tant au plan national, qu'international.

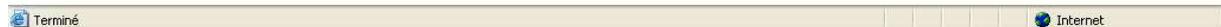
Le cabinet se compose d'une équipe pluridisciplinaire comprenant plus de 90 avocats, de cultures et de formations très variées, et disposant d'expériences professionnelles acquises à la fois en France et à l'étranger.

Il intervient notamment en droit des sociétés, fusions et acquisitions, droit boursier, droit bancaire, droit fiscal, droit social, droit immobilier, droit public et droit de l'environnement, droit de la propriété intellectuelle, des nouvelles technologies et de la communication, droit de la concurrence et de la distribution, droit des contrats, droit des entreprises en difficulté et droit pénal des affaires ; Il représente ses clients dans tous les domaines de la procédure devant l'ensemble des juridictions françaises et européennes.

La clientèle de **BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS** se compose de sociétés françaises et étrangères parmi les plus performantes dans leur secteur d'activité : Industrie, bâtiments et travaux publics, distribution, immobilier, banque, finance, informatique, télécommunications, tourisme, sport, ... ainsi que d'organismes publics.

Le Cabinet est présent à Paris, Lyon, Lille et Aix-en-Provence. Dans chacune de ces villes, il dispose d'équipes en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients.

**BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS** est le représentant français du réseau international [Meritas](#) qui réunit 200 cabinets répartis dans 70 pays.



- > [Contacts](#)
- > [Offres d'emploi](#)

## Départements

**Jean-Paul BIGNON**

Choisir un bureau

[Retour à la liste](#)

[jpbignon@bignonlebray.com](mailto:jpbignon@bignonlebray.com)



Né le 31 mai 1953

- Université Paris X (Nanterre), Licence de Droit (1975), D.E.A. de Droit Civil (1977)
- New York University, New York (Etats-Unis), LL.M. (1982)
- Avocat aux Barreaux de Paris (1976); New York (1983)
- Domaine d'intervention : Droit Immobilier



english version | Recherche  OK

**MERITAS LAW FIRMS WORLDWIDE**

**BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUI SOMMES NOUS ? | NOS EXPERTISES | NOS ÉQUIPES | ACTUALITÉS | NOS PUBLICATIONS | NOUS REJOINDRE | CONTACTEZ-NOUS

---

### PRESSE

- ◆ **Autodesk rachète Solid Dynamics**, L'éditeur américain de logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO) Autodesk a racheté le 19 août 2005 la société française Solid Dynamics dont les conseils étaient **Gilles Bazaille et Yan Freyria**.  
» En savoir plus
- ◆ **Le groupe Lafuma, acquiert Oxbow pour 54 M€** La transaction porte sur 63,5% du capital de la cible, détenus par Teahupoo, la filiale du fonds EuroknightsIV, et ses dirigeants  
» En savoir plus
- ◆ **L'équipe médias de BLA**, dirigée par **Anne-Marie Pecoraro**, citée en tête de liste du Legal 500 édition 2005. *Bien connue dans le secteur de la musique, elle dispose également d'une équipe ...*  
» En savoir plus

### ÉVÈNEMENTS

- ◆ BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS lance une série de conférences sur le thème: 'Les nouvelles dispositions applicables aux relations commerciales après la loi du 2 août 2005 et leurs conséquences pratiques'. Après Lyon et Paris, le cabinet organise dans ses locaux de Lille et Aix un petit-déjeuner débat.  
» En savoir plus
- ◆ **Sécurité et preuve informatique**: le mardi 27 septembre dernier se tenait dans les locaux parisiens de BLA, une présentation sur le thème du piratage informatique, en collaboration avec le Celog.  
» En savoir plus
- ◆ **L'APPEL**, Association Pour la Promotion des Eco-Entreprises Lyonnaises, dont le **Président est Lionel Roche, associé**, est au cœur des débats à l'occasion de l'Université d'Été de l'Environnement 2005.  
» En savoir plus

### A LA UNE

- ◆ **Le mot de Jacques Goyet** Président du Directoire de BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS. *'notre modèle de développement a de l'avenir !...'*  
» En savoir plus
- ◆ **Alain Vamour rejoint BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS en qualité d'associé**, et renforce le Département 'Droit public et Droit de l'environnement'.  
» En savoir plus



---

Page d'accueil | Recherche  OK

**BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUI SOMMES NOUS ? | NOS EXPERTISES | NOS ÉQUIPES | ACTUALITÉS | NOS PUBLICATIONS | NOUS REJOINDRE | CONTACTEZ-NOUS

### QUI SOMMES NOUS ?

- ◆ Notre portrait
- Notre culture
- Notre démarche internationale

### NOTRE PORTRAIT

Depuis plus de vingt ans, nous développons les compétences de nos équipes dans tous les domaines du droit des affaires.

Notre cabinet réunit aujourd'hui 115 professionnels, dont 29 associés, déployés en neuf pôles d'expertise :

- ◆ Fusions-Acquisitions et Droit des sociétés
- ◆ Distribution - Concurrence
- ◆ Droit immobilier, Droit public et de l'environnement
- ◆ Fiscalité
- ◆ Droit social
- ◆ RH - Mobilité internationale
- ◆ Propriété intellectuelle - Technologies - Media
- ◆ Droit bancaire et financier
- ◆ Entreprises en difficulté

La diversité culturelle et professionnelle de nos collaborateurs est le reflet de notre histoire : celle d'un cabinet français indépendant qui a su accompagner ses clients et évoluer dans un contexte chaque jour plus international.

De l'entreprise régionale à la société multinationale, de la « start up » à la société cotée, de la collectivité publique à l'établissement financier, nos clients, dans toute la variété de leurs métiers et de leurs projets, sont au cœur de nos préoccupations.

Avec un cabinet bénéficiant de quatre implantations sur le territoire français, à Paris, Lyon, Lille et Aix-Marseille, nous nous attachons à leur apporter les réponses les plus efficaces et les plus adaptées à la réalité de leur activité.



english version

© Bignon Lebray & Associés 2005 | Mentions légales | Plan du site

http://195.137.248.72/577\_Bignon\_Lebray/Website/site/fra\_accueil\_quisommesnous\_notredemarcheinternationale.htm | Internet

Page d'accueil

Recherche

http://195.137.248.72 - Bignon Lebray -- Microsoft Internet Explorer

QUI SOMMES NOUS ? | NOS EXPERTISES | NOS ÉQUIPES

**NOS ÉQUIPES**

◆ Nos équipes

E-annuaire administratif

**NOS EQUIPES**

Associés et consultants

Associés

Hubert ANDRES  
 Antoine ARMINJON  
 Gilles BAZAILLE  
 Antoine BENOIT  
 Jean-Paul BIGNON  
 Thomas BUFFIN  
 Christophe COCHET  
 Bertrand DÉBOSQUE  
 Laurence DEFONTAINE-R  
 Rémi de GAULLE  
 Emmanuel du DOUËT  
 Didier FAIZANT  
 Jacques GOYET  
 Lionel HANACHOWICZ  
 Philippe LARIVIERE  
 Xavier LEBRAY  
 Denis LEQUAI  
 Corinne MALAPERT  
 Paul André NIVault  
 Jean-Philippe PASSANANT  
 Anne-Marie PECORARO  
 Thierry PERMEZEL  
 François PERRUCHOT-TR  
 Céline RANG  
 Alain RIPERT  
 Lionel ROCHE  
 Alain VAMOUR  
 Lionel WELLER  
 Philippe WOERNER

Consultants

**JEAN-PAUL BIGNON**

Avocat Associé  
 +33 1 44 17 17 44  
 email: jpbignon@bignonlebray.com



Jean-Paul Bignon assiste une clientèle de moyennes et grandes entreprises (tant au titre du conseil que du contentieux). Il intervient plus particulièrement dans les domaines immobiliers et bancaires.

Jean-Paul Bignon a débuté sa carrière en 1976, dans un cabinet d'avocats français. Il a ensuite rejoint le cabinet américain Dewey Ballantine en 1980 à New York, puis à Paris de 1983 à 1984.

Après trois années en qualité de directeur juridique chez Schlumberger, Jean-Paul Bignon a rejoint Bignon Lebray & Associés en 1987.

Né le 31 mai 1953

DEA de Droit Civil (1977)  
 LL.M, New-York University (1982)  
 Avocat au Barreau de Paris (1976)  
 Avocat au Barreau de New-York (1983)  
 Maire de Bernesnil (80)  
 Langue : Anglais



démarrer

3 Microsoft ...

4 Microsoft ...

3 Internet E...

FR

15:24